

ABONNEMENT
 Payable d'avance, par an..... \$3.
 do do quatre mois..... 1.60
 do do un mois..... 0.25
 Ed. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
 Première insertion, par ligne... \$0.10
 Tous les jours... \$0.05
 Trois fois par semaine... \$0.05
 Une fois la semaine... \$0.05
 A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 12 Février 1884

COURRIER

M. Flynn a accepté le sixième portefeuille du ministère Ross, à Québec.

L'élection de M. Bain, député de Soulanges, est contestée par son adversaire, M. DeBeaujeu.

L'honorable J. S. C. Wurtelle, ex-trésorier du ministère Mousseau, a annoncé qu'il appuierait le gouvernement actuel de Québec.

Il paraît que le Grand Tronc aurait proposé, hier, au gouvernement de se substituer à la compagnie du Pacifique, aux conditions du contrat primitif.

Les honorables MM. Lynch, Taillon et Blanchette sont arrivés à midi au Russell. Son honneur le lieutenant gouverneur et l'honorable M. Robertson sont attendus ce soir.

M. Curran M. P., a présenté, hier aux communes, une pétition de la chambre de commerce de Montréal, contre le bill relatif aux pilotes dont nous avons fait l'analyse, ces jours derniers.

L'honorable M. Ross, premier ministre de la province de Québec, et ses collègues, MM. Taillon et Blanchet sont attendus aujourd'hui. Ils viennent soumettre leurs réclamations au gouvernement.

Il est question de fonder au Dakota une école de silviculture qui recevrait de Washington une subvention de 250,000 acres de terre. Les journaux de Manitoba voudraient que notre gouvernement imitât cet exemple.

La compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique devra employer au printemps deux à trois mille hommes pour combler les ravins sur lesquels sont érigés les ponts entre Winnipeg et Port Arthur. Et cependant le gouvernement d'Ontario émet sans scrupule nombre de licences pour la vente de liqueurs enivrantes dans cette région. On peut aisément prévoir les circonstances.

Les chemins de fer américains du Pacifique doivent au gouvernement des Etats-Unis plus de \$100,000,000. Et cette dette n'est garantie que par une deuxième hypothèque, la première reposant sur l'émission des premiers bons. Au Canada, du moins, le gouvernement s'est fait donner une première hypothèque sur tout le matériel roulant, les terres et la propriété en général de la compagnie du Pacifique.

Le Times de Winnipeg annonce que M. C. S. Drummond, est de retour d'Angleterre où des capitalistes se seraient dit prêts, non seulement à construire un chemin de fer jusqu'à Churchill, mais même à construire toute une flotte de vaisseaux devant faire le service sur la baie d'Hudson. Comme cette question est actuellement soumise à la chambre et qu'elle est aussi du plus haut intérêt, nous reproduisons ci-dessous un article publié il y a déjà plus d'un an dans la Minerve par M. Elie Tassé.

Le Globe et l'Evening Canadian, de Toronto, reproduisent l'article de M. Tassé, M. P., que nous avons publié l'autre jour. Le Canadian ne fait aucun commentaire, et le Globe se contente de dire que si les Canadiens-français s'établissent en aussi grand nombre dans Ontario, ils devraient bien ne pas s'opposer à la décision rendue au sujet des frontières de cette province. Il est à peine besoin d'ajouter que nos compatriotes ne s'opposent à aucune de ces décisions par anticipation contre Ontario. Ils considèrent l'arbitrage comme illégal et inconstitutionnel, et les grils eux-mêmes sont presque de cet avis, puisqu'ils ont finalement consenti à soumettre la question au Conseil Privé. C'est ce que nos adversaires auraient dû faire depuis longtemps, ce qui eût évité bien de l'agitation et des frais inutiles.

ECOLE DE MARINE

La motion de M. Amyot, député de Bellechasse, demandant toute la correspondance concernant la subvention de l'école de marine de Québec, par le gouvernement fédéral, a soulevé, hier, un débat assez animé.

M. Amyot, pour appuyer sa motion, fit l'historique de cette école fondée il y a quelque douze années, à la demande de M. Fortin. Elle était destinée à former des maîtres et contre-maîtres licenciés. Une couple d'années, le gouvernement fédéral la subventionna jusqu'en 1874, alors que les libéraux décidèrent de l'abolir. Sur les pressantes instances du commerce et de la marine le gouvernement provincial consentit à fournir le local et \$1000 pour la soutenir.

Cette école a produit d'excellents résultats. Déjà 82 élèves ont suivi les cours, dont 29 ont été commissionnés maîtres, 34 seconds et 3 pilotes, le reste étant à faire les voyages requis avant de subir les examens.

Elle devient de plus en plus populaire. Le gouvernement provincial est prêt à continuer à fournir local, papeterie, cartes, etc., mais il ne veut plus payer le professeur. Et pour cela il faut une somme de \$1,000.

Le professeur, M. Seaton, est un des meilleurs que l'on puisse trouver. M. Amyot a démontré l'importance de cette école qui mérite à tous égards une subvention du gouvernement d'Ottawa.

La nécessité même de l'école résulterait de la loi fédérale dernière qui oblige les propriétaires, de navires de 100 tonneaux et plus de n'employer, sous peine de \$100 d'amende, que des maîtres et seconds diplômés. Cette école se recommande en outre pour la sécurité des passagers, l'avantage des marchands, la sûreté du transport et l'honneur de notre marine. Elle ouvre aux canadiens une carrière lucrative; elle prépare au besoin une armée de mer. En Angleterre il en a toujours été ainsi.

Du reste elle se trouve sous la direction de l'autorité fédérale. Il n'appartient pas plus aux gouvernements locaux de soutenir des écoles de ce genre qu'il ne leur appartient d'entretenir les collèges militaires. La milice et la marine sont du ressort fédéral: les écoles militaires et de marine le sont également.

Si l'on disait que le gouvernement ne pourrait subventionner

une école de cette nature à Québec sans en subventionner d'autres ailleurs, nous pourrions répondre qu'il n'y a pas d'objection à ce que cela soit.

Le gouvernement ne doit pas lésiner, croyons nous, pour une somme de \$344,000, lorsqu'il s'agit de former une bonne marine. Du reste, cette école profiterait beaucoup à Québec, et le gouvernement ferait bien de lui venir en aide parce que la marine marchande n'est pas encore assez nombreuse pour qu'une telle école se supporte par ses seuls revenus.

M. Riopel, dans un excellent discours a appuyé la motion de M. Amyot, ainsi que MM. Landry, Fortin et Valin. Puis l'honorable M. McLellan, sir Hector Langevin et l'honorable Chapeau ont clos le débat, et laissé entrevoir que le gouvernement se rendrait probablement aux légitimes demandes qui lui sont faites.

ECHOS DU PARLEMENT

M. Smythe, le nouveau député de Kent, a été présenté, hier, par MM. Patterson (Essex) et Wylie.

L'honorable M. Chapeau a pris hier la parole en chambre, pour la première fois—et a produit la meilleure impression.

Le débat sur l'emprunt de la compagnie du Pacifique a été repris aujourd'hui par M. Davies, de l'île du Prince-Edouard.

M. Orton a retiré, hier, sa motion qui demandait la formation d'un comité chargé d'étudier la question de l'ouverture de banques, au profit du cultivateur, qui devrait pouvoir emprunter, dit-il, à sept pour cent. Nous avons déjà parlé de ce projet. Le premier ministre qui ne partage pas sur ce point les opinions de M. Orton, prétendit que c'était là une de ces matières qui relevaient des attributions du comité des banques et du commerce.

Au cours du débat sur l'école de marine de Québec, hier, sir Hector Langevin crut devoir relever certaines expressions malheureuses échappées au député de Gaspé. La province de Québec, dit-il, ne s'adresse jamais au parlement du Canada comme une mendicante, et ses représentants ont le droit d'exposer leurs griefs au gouvernement fédéral. Cette province est assez riche et assez forte pour faire valoir ses droits et réclamer ce qu'elle croit lui appartenir!!! Il va sans dire que les paroles du ministre des travaux publics ont, dans les circonstances actuelles, une signification toute particulière.

M. Blake a fait, hier, plusieurs motions demandant des renseignements sur les contrats conclus par la compagnie du Pacifique avec la compagnie américaine de construction, sur les paiements, sur le coût de différentes sections, sur la valeur du stock. Le ministre des chemins de fer en a profité pour défendre avec vigueur la politique ministérielle qui fut ensuite attaquée avec la même vigueur par le chef libéral et son premier lieutenant, sir Richard Cartwright. Ce dernier a été plus que vif; il s'est emporté, il s'est même oublié jusqu'à parler du désonneur et de l'effronterie des membres du gouvernement qui, dit-il, avaient plus que personne, discrédité le pays... On sait que sir Richard Cartwright

est absolument incapable de se refréner et que sa fougue l'entraîne souvent plus loin que ne le permettent les convenances parlementaires.

En réponse à M. Cameron, de Huron, sir John A. Macdonald déclara, hier, que les moulins à farine et les scieries de la rivière du Vieux, au Nord-Ouest, avaient été vendus pour \$10,000 à M. Peter McLaren, l'automne dernier. Il ajouta que l'acquéreur était obligé, en outre, de moulinier le grain pour les Sauvages, à moitié prix, et de fournir au gouvernement du bois de service au prix de \$20 les 1000 pieds.

La ferme d'approvisionnement de Puicher Creek, a été louée à James E. Puicher, pour un an, ce dernier devant avoir les trois quarts des profits et le gouvernement un quart.

Le comité qui doit mettre à l'étude la question de la navigation de la baie d'Hudson, se compose de MM. Royal, Scott, Ross, Watson, Dawson, Abbott, White (Cardwell), Baker (Victori), Woodworth, Foster, Desjardins, Riopel, Macmaster, Paint, Brecken et Casey. On sait que l'honorable M. Royal qui a pris l'initiative dans cette affaire, agit depuis longtemps la question qui devra recevoir dans un avenir prochain, une solution pratique.

Le distingué député de Provencher a prononcé un excellent discours à l'appui de sa thèse; il a cité nombre de chiffres pour en faire saisir toute l'importance.

Sir John A. Macdonald l'en a félicité et lui a dit que le gouvernement demanderait un crédit destiné à payer les frais d'une expédition à la baie d'Hudson.

M. Blake a suggéré, à son tour, de demander la coopération des autorités impériales qui devraient profiter de l'ouverture d'un port sur la grande mer intérieure.

FUMEZ LES CIGARES CABLE

ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS

MONTREAL

ON DEMANDE

Un garçon, âgé de 14 à 16 ans, pour se rendre généralement utile dans une maison privée. S'adresser à M. Bélanger, 334 rue Sussex.



DES soumissions cachetées, portant la souscription "Habilllements pour la Police à cheval", et adressées à l'honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi, Jeudi, 14 Février 1884. Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus, sont aux articles et les qualités requises, seront fournies par le roussigné. On ne recevra que des soumissions qui se font faites sur ces formules. On pourra voir des échantillons de tous les articles en s'adressant au Bureau du Sousigné. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera restitué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle n'est pas en mesure de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'avance autorisés.

FRED WHITE, Contrôleur P. C. du M. O. N. Ottawa, 10 Janvier, 1884.

B. G. PATINS

COUPONS

UNE REDUCTION DE 25 POUR CENT

Sera faite sur tous les Coupons depuis le 1er FEVRIER jusqu'à ce qu'il soient tous vendus. Ce qui veut dire

A MOITIÉ PRIX Les dames ne devront pas manquer cette occasion. CONDITIONS COMPTANT PAS DE SECOND PRIX

BRYSON, GRAY & Co., Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

& CO.

PATINS

PATINS

Assortiment Complet E. G. LAVERDURE No. 96 Rue BIDEAU. 30 mars 1883

VIEUX DE 54 ANS

L'ELIXIR Végétal Balsamique

N. H. DOWNS A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumus, la toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Pômons. PRIX 25 cts. et \$1.00 la Bouteille. VENDU PARTOUT, et par G. O. DACIER, Ottawa, 1er Dec, 1882

MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et divisée en deux logements avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéros 682 et 684, rue St. Patrick, Ottawa. Bonnes conditions

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHTHERIE ANTI-DIPHTHERIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant Consommation, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHTHERIE VAINGNE! Aux ravages de cette maladie terrible et répandue incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède. Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYPEPTIQUES préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens ou en épôt chez ELZÉAR ALARIE, 71 Rue D'Artois, Ottawa, 6m. 4 Janvier 1884.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique

Bureau du Secrétaire, Montréal, 11 Janvier 1884. Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende d'intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, déclaré par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de Cinq pour cent par année SERONT PAYÉS LE

LUNDI, 18 FEVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date. Des mandats pour la valeur de ce dividende, payables à la discrétion de la Banque de Montréal, 59 Wall Street, New York, seront livrés le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, MM. J. Kennedy, Todd & Co., 83 William Street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux Etats-Unis et au Canada. Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de M. Morton, Rose & Co, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre. Les livres de transfert de la compagnie seront fermés à trois heures p.m., le samedi 26 janvier, et seront recouverts à 10 heures a.m. le samedi 23 février 1884. Par ordre des directeurs, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE LUNDI, 27 Septembre 1883. Les trains circuleront comme suit:

	Mixte.	Mails.	Express
Départ de Montréal pour Québec.....		3.00 p.m.	10.00 p.m.
Arrivée à Québec.....		9.50 p.m.	6.30 a.m.
Départ de Québec pour Montréal.....		9.15 a.m.	10.00 p.m.
Arrivée à Montréal.....		4.05 p.m.	6.30 a.m.
Départ de Montréal pour St. Felix 1 Valois.....		8.15 p.m.	
Arrivée à St. Felix de Valois.....		8.20 p.m.	
Départ de St. Felix de Valois pour Montréal.....		8.00 a.m.	
Arrivée à Montréal.....		8.50 a.m.	

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit. Les trains du Dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p.m. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canadien Atlantique. BUREAU GENERAL: Québec. BUREAU DES BILLETS: Nos. 145 Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor, Montréal. QUÉBEC: Vis-à-vis l'hôtel Saint-Louis. A. DAVIS, Surintendant. 1er Dec, 1882